

## Redevance pour visa long séjour – D

Depuis le 2 mars 2015, une redevance couvrant les frais administratifs du traitement de certaines demandes de visa long séjour (D) est demandée. Le 01/03/2017, une augmentation de cette redevance sera appliquée.

Le paiement de la redevance peut être effectué par le demandeur ou par une tierce personne (famille, connaissance, sponsor, garant, etc.) et doit se faire sur le compte bancaire de l'Office des Etrangers en Belgique.

La preuve de paiement de cette redevance doit être soumise lors de l'introduction de la demande de visa. Si le demandeur ne peut produire ce document, la demande de visa sera déclarée irrecevable.

Cette redevance doit être payée en sus du handling fee du visa long séjour (handling fee = équivalent de 180euros en monnaie locale). Le paiement du handling fee se fait encore toujours au moment de la demande. Ce n'est pas parce que la demande de visa se fait éventuellement gratuitement que la redevance n'est pas due.

La redevance doit être payée en € (Euro) sur le compte du SPF Intérieur, Office des étrangers, Chaussée d'Anvers 59B, 1000 Bruxelles.

IBAN : BE57 6792 0060 9235

BIC : PCHQBEBB

Banque : BPOST SA, Centrum Monnaie (sans numéro), 1000 Bruxelles.

La communication du virement doit impérativement reprendre le nom, le prénom, la date de naissance et la nationalité du demandeur en respectant la structure suivante : Nom/Prénom/Nationalité/JJMMAAAA.

Montant de la redevance.

Attention :

- Les éventuels frais bancaires et de transfert sont à charge du demandeur ou de la personne qui effectue le transfert.
- Si le montant payé est insuffisant, vous disposez de 30 jours pour compléter la somme due. Si vous n'apportez pas la preuve de paiement dans ce délai, le montant partiel déjà payé ne sera pas remboursé, et la demande sera irrecevable.
- La redevance ne sera pas non plus remboursée si la demande de visa est rejetée.

Veillez consulter également attentivement le site web de l'Office des Etrangers quant au montant de la redevance et aux modalités de paiement.